



**Arrêté n° 2026/ 30 T**

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

**OBJET : Délégation de fonctions et de signature au 5<sup>ème</sup> adjoint au maire.**

Le Maire de la Ville d'OYE-PLAGE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du conseil municipal,
- Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme FIERS -KOLODZIEJCZAK Laura en qualité de 5<sup>ème</sup> adjoint au maire, en date du 21 mars 2026,
- Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par les adjoints au maire, et que certaines formalités puissent être exécutées dans les meilleurs délais,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Il est donné délégation de fonction à Mme FIERS-KOLODZIEJCZAK Laura 5<sup>ème</sup> adjoint au maire dans les domaines suivants :

- Affaire scolaires
- Restauration scolaire
- Jeunesse
- Petite enfance
- CMJ

Entreront dans le champ de sa délégation les dossiers et questions relatifs notamment à :

**Affaires scolaires**

- Inscriptions et dérogations scolaires
- Conseils d'école
- Relations avec l'inspecteur académique, les directrices et les parents d'élèves
- Relations avec les parents d'élèves
- Projets d'interventions au sein des écoles
- Interventions scolaires des agents communaux : Atsem, sport, culture, police municipale.
- Etude des demandes des écoles pour les sorties : participation des agents
- Partenariat classes de découverte
- Propreté des locaux
- Définition avec l'adjoint aux travaux des priorités et des grosses interventions
- Equipement en matériel des écoles
- Inscriptions des enfants au transport scolaire
- Aménagement des arrêts de bus sous couvert de l'adjoint aux travaux
- Sécurisation des arrêts de bus en lien avec la PM et l'adjoint aux travaux

- Organisation et fonctionnement de la garderie périscolaire
- Organisation et fonctionnement de la cantine

#### Jeunesse

- Organisation et fonctionnement des ALSH
- Projets de développement des séjours de vacances

#### Petite Enfance

- Création d'une crèche
- Journée des bébés
- Maison des Assistantes Maternelles

#### CMJ

- Organisation et fonctionnement du conseil municipal des jeunes

Mme FIERS-KOLODZIEJCZAK pourra représenter la commune aux réunions en rapport avec les domaines qui lui sont délégués.

Délégation de signature lui est donnée pour les correspondances administratives relatives à la délégation de fonctions énoncées ci-dessus.

#### **ARTICLE 2**

La signature par Mme FIERS-KOLODZIEJCZAK des documents précisés à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule suivante « *par délégation du Maire* ».

#### **ARTICLE 3**

Mme FIERS-KOLODZIEJCZAK Laura a commencé à exercer effectivement ces fonctions déléguées à compter du 21 mars 2026.

#### **ARTICLE 4**

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la commune (et éventuellement, au recueil des actes administratifs de la commune), publié et affiché en mairie, et transmis à M. le Sous-Préfet de Calais et au receveur municipal.

#### **ARTICLE 5**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire d'Oye-Plage dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Lille, 143 rue Jacquemars-Giélée BP 2039 59014 Lille Cédex dans le délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à OYE-PLAGE, le 23 mars 2026

Olivier MAJEWICZ  
Maire d'OYE-PLAGE

#signature#

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le



ID : 062-216206458-20260323-ARR\_2026\_30\_T-AR